



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

A tous les adhérents du Yacht Club des Sablettes

La Seyne sur mer, le 11 décembre 2019

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2019.

Madame, Monsieur,

Le Yacht Club des Sablettes vous invite à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi **24 janvier 2020, à 18h30**, dans la grande salle de la Base Nautique de St Elme.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2019.
 - Rapport moral du président.
 - Rapport financier du trésorier.
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
 - Quitus de l'exécution du mandat aux membres du Comité Directeur.
 - Adoption du budget prévisionnel 2020, et des cotisations pour 2021.
 - Exposés des responsables de secteurs sportifs ou commissions.
 - Le sportif de l'année.
 - Réponses aux questions écrites posées par les membres du club.
 - Election des membres sortants ou démissionnaires au comité de direction.
-
- **"Un apéritif convivial clôturera la réunion"**



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

Quelques notes pour mieux comprendre les enjeux de cette réunion.

1-Afin que l'assemblée générale soit validée ainsi que les projets à venir du club, il est nécessaire d'atteindre un quorum du quart « **des membres actifs** ».

Les membres actifs sont ceux qui peuvent voter, c'est-à-dire, tous les adhérents ayant plus de 3 mois d'ancienneté à la date de l'AG, et à jour de leur cotisation pour 2020 (*pour les adhérents de moins de 16 ans, c'est le représentant légal qui pourra voter au nom de son enfant*). Un membre actif = un vote.

Pour cette raison, il est indispensable que vous puissiez participer.

Le cas échéant n'hésitez pas à donner le pouvoir en pièce jointe à une personne qui est certaine de venir.

Pour ceux qui étaient présents en 2019, et que, pour des raisons diverses et variées, vous ne pouvez pas renouveler la cotisation au club pour 2020, vous êtes les bienvenus à notre assemblée générale. Vous ne pourrez pas voter mais votre présence est également importante pour la mémoire du club.

2-Le club est dirigé par un Comité de Direction composé de 8 personnes dont le renouvellement se fait par quart chaque année, **2 postes au moins sont donc à pourvoir**. Au sein du Comité de Direction, le Bureau est chargé de la gestion des affaires courantes. Le Comité de Direction se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Vous trouverez ci-joint un document de candidature au Comité Directeur. Les candidatures à l'élection au Comité Directeur seront acceptées **jusqu'au 15 janvier 2020**.

Votre présence est extrêmement importante pour la bonne marche du Club, je compte sur vous !

Le Président
Jean-Renaud DANIEL

P.J. : - Candidature au comité de direction (deux places au moins à pourvoir)
- Pouvoir